

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 18 décembre 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 29

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 12 décembre 2023 s'est réuni le Lundi 18 décembre 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de NOSMAS Karen à CILLIERES Charles, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BLANCHARD Stéphane à FEYRIT Jean-Claude, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à CHASTAING Séverine, de BALLEREAU Marie-Catherine à DUBOURG Jean-Luc, de HAY Florence à CALZAVARA Martine,

K.02

Budget participatif – 3^{ème} édition – Choix du projet retenu

Le budget participatif, outil de participation citoyenne permet aux habitants de soumettre un projet d'intérêt collectif. Une enveloppe de 80 000 € en investissement est dédiée à la réalisation du projet. La municipalité est garante de la bonne réalisation du projet dans un délai de 3 ans maximum.

Pour cette 3^{ème} édition, 5 projets ont été déposés.

A l'issue de l'instruction des dossiers, la commission de validation a proposé au vote des marmandais 3 projets :

1. **A la croisée des pistes cyclables / Une artère pour le cœur de ville - Place Toumeyragues**
2. **Un Trompe l'œil – Îlot des Religieuses**
3. **Le Kiosque de Maré**

610 marmandais ont participé au vote soit une augmentation de plus de 30% par rapport à l'édition 2022.

Le vote a eu lieu du 11 AU 25 novembre 2023 sur 4 lieux :

- le bureau d'information jeunesse
- La maison des marmandais
- La mairie
- Le marché

Le dépouillement s'est tenu en présence des porteurs de projet le lundi 27 novembre à 17h.

LES PROJETS	Nombre de voix obtenues	%
A la Croisée des pistes cyclables -Place Toumeyragues	162	26
Un trompe l'œil – Square des Religieuses	65	11
Le Kiosque de Maré	382	63
Bulletin nul	1	

Le projet « Le Kiosque de Maré » présenté par le collectif du Maré est lauréat du budget participatif 2023.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Approuve** les résultats du vote du budget participatif
- Décide** de réaliser le projet « Kiosque de Maré » dans un délai maximum de 3 ans
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier

Votants : 29 - Abstention : 00 - Exprimés : 29 - Contre : 00 - Pour : 29 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 18 décembre 2023

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21/12/2023
et de sa transmission au contrôle de légalité le 21/12/2023

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

